



ligue internationale contre
le racisme et l'antisémitisme



Président
Alain Jakubowicz

Président – fondateur
Bernard Lecache

Présidents d'honneur
Jean Pierre-Bloch
Pierre Aidenbaum
Patrick Gaubert

Fondateurs
Séverine
Comtesse de Noailles
Léon Blum
Édouard Bénès
Albert Einstein
Simon Goldenberg
Édouard Herriot
Léon Jouhaux
Thomas G. Masaryk
Gaston Monnerville
Lazare Rachline
Romain Rolland

Comité d'honneur
Alain Bauer
François Bayrou
Harry Belafonte
Tahar Ben Jelloun
André Bergeron
Jean-Denis Bredin
Jacques Chirac
Costa-Gavras
Bertrand Delanoë
Jacques Delors
Monseigneur Etchegaray
Laurent Fabius
Roger Fauroux
Alain Finkielkraut
René Frydman
Marek Halter
Lionel Jospin
Alain Juppé
Axel Kahn
Beate Klarsfeld
Serge Klarsfeld
Bernard Kouchner
Jack Lang
Claude Lanzmann
François Léotard
Bernard-Henri Lévy
Enrico Macias
Albert Memmi
Pierre Perret
Samuel Pisar
Simone Schwarz-Bart
Fodé Sylla
Bertrand Tavernier
Simone Veil
Elie Wiesel

Paris, le 21 novembre 2014

Exhibit B : un spectacle qui ne doit pas être interdit ou annulé !

La pièce de Brett Bailey, *Exhibit B*, est au centre d'une controverse qui a pris une forme inadmissible.

D'aucuns, jugeant cette pièce sans l'avoir vue, la considèrent raciste et demandent sa déprogrammation du TGP, à Saint-Denis et du 104, à Paris. Ils l'accusent de montrer les Noirs dans des positions de victimes, et vont jusqu'à demander son interdiction aux préfets.

Comme si la représentation de la façon dont les préjugés racistes ont pu aboutir aux situations les plus abominables, comme l'esclavage, les discriminations coloniales, les humiliations, les zoos humains, n'avait plus aucun sens aujourd'hui. Comme s'il n'était plus convenable ou utile de montrer comment l'être humain est capable de se comporter quand il se croit supérieur, grâce à la couleur de sa peau.

Dans la France d'aujourd'hui, dont les préjugés racistes n'auront pas disparu, loin s'en faut, nous, organisations antiracistes, affirmons que l'art doit être libre de contribuer à la lutte contre ce fléau, et que nul ne saurait interdire à un artiste de représenter la souffrance qui en résulte, dès lors qu'il n'en fait pas l'apologie. Nous affirmons qu'il n'est pas admissible de faire un procès d'intention à l'artiste au motif qu'il est blanc, la lutte contre le racisme étant universelle et ne pouvant dépendre de la couleur de la peau, des origines ethniques ou des convictions religieuses de ceux qui la portent.

Car l'actualité récente nous rappelle avec force la nécessité impérieuse de promouvoir en permanence le devoir de mémoire. Ainsi, dans un entretien accordé à *Sud-Ouest*, le 4 novembre dernier, Willy Sagnol a déclaré : « *L'avantage du joueur typique africain, c'est qu'il n'est pas cher quand on le prend, il est généralement prêt au combat et on peut le qualifier de puissant sur un terrain. Mais le foot, ce n'est pas que ça. Le foot, c'est aussi de la technique, de l'intelligence, de la discipline.* » Ces propos nauséux et racistes, qui renvoient le joueur africain, le Noir, à l'animalité, à la « *puissance* », tandis que la technique, l'intelligence et la discipline restent l'apanage des Nordiques, des Blancs, auraient dû susciter une réprobation unanime.

Au lieu de cela, les instances officielles du football ont soutenu l'entraîneur, le président des Girondins a répondu de façon agressive à une demande de sanction en se solidarisant avec Willy Sagnol, et ont été diffusées massivement des images sidérantes de joueurs noirs et méritants venant consoler leur coach !

Si un spectacle de théâtre, dont la diffusion est infiniment plus modeste, ne peut, à lui seul, résoudre la question aussi cruciale du racisme, il est non seulement légitime qu'une œuvre, à sa manière, et avec toute la subjectivité de l'artiste, puisse s'adresser aux spectateurs sans que personne ne s'immisce entre les deux pour juger en lieu et place du public, mais nécessaire quand elle illustre, fût-elle d'une manière crue et dérangeante, les dangers des clichés les plus éculés du racisme.

Contact presse
Daniel Makonnen
01 45 08 88 66
dmakonnen@licra.org

*Association fondée en 1927, dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies
et du Conseil de l'Europe.*

Siège : 42, rue du Louvre - 75001 Paris
t. +33 (0)1 45 08 08 08 / f. +33 (0)1 45 08 18 18 / licra@licra.org
www.licra.org – facebook.com/licra.org – twitter.com/_licra_